

A2MICILE PAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 26, rue des 3 Frères Laborde
64110 GELOS

R.C.S. PAU 494 562 721

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le six novembre, à onze heures, au siège social de la société, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

☞ Monsieur Jérôme BOSCH,
Titulaire de huit parts en pleine propriété, ci 8 parts

☞ La Srl A2MICILE FRANCE,
Représentée par son gérant Monsieur Joël CHAULET,
Titulaire de douze parts en pleine propriété, ci 12 parts

Total des parts présentes ou représentées : 20 parts en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Jérôme BOSCH préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois-quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le projet de la cession de parts sociales.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

JC


Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Autorisation de cession de parts ; agrément d'un nouvel associé ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION PREALABLE

L'Assemblée Générale approuve la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente Assemblée et en donne quitus entier et sans réserve à la gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'intention que lui a exprimée Monsieur Jérôme BOSCH de céder huit (8) parts sociales, numérotées de 1 à 8 à Monsieur Mahmoud Keyvan ALAEE NEJAT, déclare autoriser les présentes cessions, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la régularisation de cette cession, de modifier l'article 9 des statuts de la façon suivante :

Article 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2.000) Euros.

Il est divisé en vingt (20) parts de cent (100) Euros chacune, numérotées de 1 à 20 entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, et suite à une cession de parts sociales en date du 06 novembre 2009, savoir :

Monsieur Mahmoud Keyvan ALAEE NEJAT, à concurrence de 8 parts, numérotées de 1 à 8, en rémunération de son apport, ci	8 parts
la Société A2MICILE FRANCE Sarl, à concurrence de 12 parts, numérotées de 9 à 20, en rémunération de son apport, ci	<u>12 parts</u>
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	20 parts

TC


Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont souscrites et libérées intégralement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

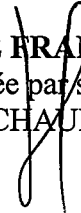
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et les associés présents.

Jérôme BOSCH
Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBOSCH', written over a horizontal line.

A2MICILE FRANCE SARL
Représentée par son gérant
Joël CHAULET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JCHAULET', written over the text 'Joël CHAULET'.